



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Campagne de vaccination des Français de l'étranger

Question écrite n° 42128

Texte de la question

M. M'jid El Guerrab interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, sur la possible mise en place d'une campagne de vaccination pour les Français hors de France. Le 22 septembre 2021 était publié le décret sur la possibilité pour les Français ayant reçu deux doses d'un vaccin homologué par l'Organisation mondiale de la santé d'obtenir une troisième dose de vaccin ARN messenger afin d'intégrer le passe sanitaire. Cette annonce est une bonne nouvelle pour les milliers de Français expatriés de passage sur le sol national et qui vont pouvoir accéder à certains lieux soumis au passe sanitaire et voyager sans faire l'objet de restriction. Cependant, l'obtention de cette troisième dose n'est, pour le moment, possible que sur le sol national. Or, sans passe sanitaire, le retour en France fait l'objet de mesures sanitaires restrictives, allant jusqu'à la quarantaine de 10 jours. Ainsi, l'organisation d'une campagne de vaccination à travers le réseau consulaire permettrait aux Français n'ayant pas pu se faire vacciner de l'être, mais aussi à ceux souhaitant bénéficier d'une troisième dose de vaccin ARN messenger, de se faire vacciner. Ainsi, il souhaiterait savoir s'il est possible d'envisager la mise en place d'une campagne de vaccination pour les Français de l'étranger.

Texte de la réponse

Les Français de l'étranger sont des Français à part entière, et pas entièrement à part. Ils sont légitimes à revendiquer la présence de la République à leurs côtés. C'est une volonté forte du Président de la République et du Premier ministre, et c'est le travail mené par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. C'est le sens du plan de soutien engagé au premier jour de la crise sanitaire. 220 millions d'euros pour la santé, l'éducation et le soutien social. C'est le sens de toute l'action de transformation de notre service public consulaire, notamment avec France Consulaire. C'est le sens du plan de développement de l'enseignement français à l'étranger, ce joyau national pour lequel le Président de la République porte l'ambition de doubler le nombre d'élèves d'ici 2030. C'est tout le sens enfin du plan de vaccination des Français de l'étranger là où ils ne pouvaient avoir accès à des vaccins reconnus par l'Agence Européenne du Médicament et là où les autorités locales l'autorisaient. A ce sujet, il faut rappeler que la France est un des seuls pays à avoir lancé une campagne pour ses ressortissants. Les travaux en ce sens ont été initiés dès le mois de décembre 2020, car si 80% de nos compatriotes avaient accès à la vaccination dans une centaine de pays, on comptait en revanche une centaine de pays où aucun vaccin reconnu par l'Agence Européenne du Médicament n'était aisément accessible. Ainsi, dès que les lots de vaccins ont été reçus au mois d'avril, grâce au concours du ministère de la Santé, nous avons débuté les envois. Le 2 mai, les premières doses ont été envoyées à Madagascar, puis en Inde. En Tunisie, lors du pic épidémique, la France a non seulement répondu à l'appel de l'aide internationale (dons de vaccins, masques, respirateurs...), mais a également déployé une vaste campagne de vaccination. Je m'y suis moi-même rendu le 22 juillet. Au 11 janvier, 123 000 doses ont été ou vont être acheminées dans 64 pays différents. En outre, les envois de vaccins pour les Français de l'étranger vont continuer dans les prochaines semaines et aussi longtemps que nécessaire. Ainsi, la campagne de rappel a bien été lancée, notamment pour nos compatriotes qui avaient été vaccinés avec le vaccin Janssen. Par exemple à Madagascar, 10 000 doses

ont été renvoyées et la campagne a débuté dès le 8 décembre. Par ailleurs, la situation des Français de passage a également été prise en compte, afin qu'ils puissent compléter leur schéma vaccinal sur le territoire national s'ils ont été vaccinés avec un vaccin reconnu par l'OMS, ou bénéficier d'un rappel. Ils bénéficient d'ailleurs de la gratuité des tests pendant quinze jours, le temps de faire le rappel et que leur passe sanitaire puisse être activé.

Données clés

Auteur : [M. M'jid El Guerrab](#)

Circonscription : Français établis hors de France (9^e circonscription) - Agir ensemble

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42128

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : [Tourisme, Français de l'étranger et francophonie](#)

Ministère attributaire : [Tourisme, Français de l'étranger, francophonie et PME](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 octobre 2021](#), page 7791

Réponse publiée au JO le : [26 avril 2022](#), page 2834